



## **VOILA CE QUE NOUS INSPIRE L'ARTICLE DES ECHOS SUR LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE ...**

Le quotidien « Les Echos », daté de ce jour, titre sur le régime des intermittents qui plomberait les comptes de l'Unedic. Est-ce un hasard alors que viennent de s'ouvrir les négociations sur l'assurance chômage ?

Rappelons que par le passé, nous avons eu à connaître à plusieurs reprises des manchettes sulfureuses de ce type.

L'article en question ainsi que « l'insoutenable » éditorial de Jean-François Péresse qui n'a rien trouvé d'autre que d'affirmer que « transformer en fonctionnaires du spectacle, subventionnés par la collectivité publique, les intermittents y perdent cette indépendance qui devrait asseoir leur dignité... » méritent quelques rappels et commentaires.

En premier lieu, il est fait état du « régime des intermittents du spectacle » alors que l'Unedic est un régime interprofessionnel. Est-il besoin de rappeler que par nature, l'indemnisation du chômage des salariés engagés sous contrat à durée déterminée entraîne des prestations plus lourdes que pour des salariés sous contrat à durée indéterminée. D'ailleurs, il y a fort à parier qu'il en est de même pour le « régime » des intérimaires qui curieusement n'a jamais fait l'objet d'une quelconque communication sur les cotisations comparées aux prestations versées.

Au mépris des engagements pris au sein de l'Unedic, les chiffres concernant les annexes 8 et 10 ne nous sont toujours pas communiqués. Allez savoir pourquoi...

Au-delà, il convient de rappeler que nous avons élaboré des propositions alternatives aux annexes en vigueur depuis maintenant plus de 10 ans. A ce jour, elles n'ont fait l'objet d'aucun examen au sein de l'Unedic et pas même au niveau gouvernemental.

Et puisque il faut parler chiffres. Pourquoi ne titre-t-on pas sur les ruptures conventionnelles chères à Laurence Parisot du Medef qui ont coûté 1,3 milliards d'Euros sur la seule année 2010 !

La Fédération Cgt du Spectacle et ses syndicats ne sont pas pour le statu quo mais pour une véritable réforme. Cela suppose un examen sérieux de ses propositions alternatives sur l'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré engagés par intermittence.

*Paris, le 28 janvier 2011*

- Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - Email : [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)

FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60